



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les sites d'importance communautaire proposés (SICp), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

IDENTIFICATION DU SITE

FR2302008

APPELLATION DU SITE

Les grottes du mont Roberge

TABLE DES MATIERES

- [1. IDENTIFICATION DU SITE](#)
- [2. LOCALISATION DU SITE](#)
- [3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES](#)
- [4. DESCRIPTION DU SITE](#)
- [5. STATUT DE PROTECTION DU SITE](#)
- [6. GESTION DU SITE](#)
- [7. CARTE DU SITE](#)

1. IDENTIFICATION DU SITE

[Retour haut](#)

1.1 Type	1.2 Code du site
B	FR2302008

1.3 Appellation du site

Les grottes du mont Roberge

1.4 Date de la première compilation

28/02/2006

1.5 Date d'actualisation

26/04/2022

1.6 Responsable

Nom / Organisation :	Ministère de la Transition écologique - DGALN/DEB/SDET/ET5
Adresse :	Tour Séquoia 92055 La Défense Cedex
Courriel :	en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne (Proposition de classement du site comme SIC) :	30/04/2006
pSIC : Dernière évolution :	30/04/2006
SIC : Première publication au JO UE :	12/11/2007
Dernière date de parution au JO UE (Confirmation de classement du site comme SIC) :	12/11/2007
ZSC : Premier arrêté :	23/06/2014
ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) :	23/06/2014
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC :	http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029213470

2. LOCALISATION DU SITE

[Retour haut](#)

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1.49139°

Latitude : 49.10528°

2.2 Superficie

94.29 ha

2.3 Superficie marine

0 %

2.5 Code et dénomination de la région administrative

Code NUTS	Code INSEE	Région
FR23	23	Haute-Normandie

2.6 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Pourcentage de couverture
27	Eure	100

2.7 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Commune	Validée
27681	VERNON	Oui

2.8 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

[Retour haut](#)

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ces habitats

Liste des habitats génériques

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site			
Code habitat générique	PF	NP	Superficie couverte [en ha]	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
						Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>			5.39		G	D			
9120 <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>			16.58		G	D			
9130 <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>			31.58		G	D			

9160 Chênaies pédunculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>			0	M	D			
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	X		0.72	G	D			

Liste des habitats élémentaires

Types d'habitats inscrits à l'annexe I		Évaluation du site
Code habitat générique	Superficie couverte [en ha]	A B C
		Conservation
6210-32 <i>Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques des mésoclimats frais</i>	0	
6210-9 <i>Pelouses calcicoles méso-xérophiles nord-atlantiques des mésoclimats froids</i>	5.39	
9130-2 <i>Hêtraies-chênaies à Lauréole ou Laîche glauque</i>	31.58	
9130-3 <i>Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois</i>	0	
9180-2 <i>Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre</i>	0.72	

PF :

pour les types d'habitats qui peuvent être présents à la fois sous une forme prioritaire et sous une forme non prioritaire (6210, 7130, 9430), il convient de porter la mention «x» dans la colonne «PF» pour indiquer qu'il s'agit de la forme prioritaire.

NP :

lorsqu'un type d'habitat n'existe plus sur le site, il convient de porter la mention «x» (facultatif).

Superficie couverte :

il est possible d'introduire des valeurs décimales.

Grottes :

pour les types d'habitats 8310 et 8330 (grottes), indiquer le nombre de grottes si la superficie estimée n'est pas disponible.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, et évaluation du site pour ces espèces

Espèce					Population présente sur le site						Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	B C D			A B C		
						Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.		
M	1324	Myotis myotis			p	22	155	i	P	G	C	C	C	C		

M	1303	Rhinolophus hipposideros			p	65	180	i	P	G	D			
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum			p	16	153	i	P	G	C	C	C	C
M	1321	Myotis emarginatus			p	20	229	i	P	G	C	C	C	C
M	1323	Myotis bechsteinii			p	1	3	i	P	G	C	C	C	C

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

S :

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP :

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Type :

p = espèce résidente, r = reproduction, c = concentration, w = hivernage (pour les plantes et les espèces non migratrices, utiliser «espèce résidente»).

Unité :

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le portail de référence).

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :

C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente - à remplir si la qualité des données est insuffisante (DD) ou en complément des informations relatives à la taille de la population.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes (n'utiliser cette catégorie que s'il est impossible de fournir ne serait-ce qu'une estimation approximative de la taille de la population; en pareil cas, les champs correspondant à la taille de la population peuvent rester vides, mais le champ «Catégories du point de vue de l'abondance» doit être rempli).

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce					Population présente sur le site			Motivation								
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe où est inscrite l'espèce		Autres catégories					
					Min	Max			IV	V	A	B	C	D	E	
-		Plecotus sp.			1	7	i	P							X	
M		Myotis mystacinus			7	38	i	P	X		X		X			
M		Myotis nattereri			1	13	i	P	X		X		X			
M		Myotis daubentoni			7	41	i	P	X						X	

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Code :

pour les espèces d'oiseaux inscrites aux annexes IV et V, il y a lieu d'introduire, en plus du nom scientifique, le code indiqué sur le portail de référence.

S:

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP:

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Unit:

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le [portail de référence](#)).

Cat.:

catégories du point de vue de l'abondance: C = commune, R = rare, V = très rare, P = présente.

Motivation :IV, V:

annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»),

A:

liste rouge nationale ;

B:

espèce endémique ;

C:

conventions internationales ;

D:

autres raisons;

E:

liste nationale SCAP.

4. DESCRIPTION DU SITE

[Retour haut](#)

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	6%
N16 : Forêts caducifoliées	94%
Pourcentage de couverture totale des habitats	100%

Autres caractéristiques du site

Le site, qui surplombe la ville de Vernon, se situe sur les coteaux boisés de la vallée de la Seine, en rive droite du fleuve. Il est composé d'un réseau de cavités souterraines, sans doute d'anciennes carrières, creusées dans la craie du Crétacé supérieur.

Anciennement forêt militaire occupée par le laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques, les terrains, cédés fin 2013 au domaine forestier privé de l'État, ont permis la création de la forêt domaniale de Vernon.

L'emprise souterraine du site s'étend sur plus de 12 ha dans le sous-sol de la forêt.

L'accès des cavités est interdit pour des raisons de sécurité (risque d'effondrement) ainsi que pour préserver la dizaine d'espèces de chauves-souris qui y hibernent.

Afin de favoriser un réseau de cavités dans le prolongement de celles incluses dans le site Natura 2000 voisin « Vallée de l'Epte », ont été ajoutées deux carrières en activité, Tsouchima et Notre-Dame (extraction, stockage et taille de la pierre de Vernon).

Pour préserver les zones de nourrissage et de gîtes des chauves-souris, le site inclut les entrées des cavités, les espaces devant et au-dessus des cavités et une zone de pelouses en contrebas, disjointe du site principal.

Le site accueille ainsi des pelouses et boisements calcicoles, typiques de la vallée de la Seine et

inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats, faune, flore ».

Le dépôt sauvage d'ordures, les places à feu, la surfréquentation du site aux abords des cavités, parcouru par un chemin de randonnée, sont des atteintes constatées. Depuis la fin des patrouilles de gendarmerie en 2012, des tentatives récurrentes de pénétration dans les cavités, pourtant fermées au public, sont également constatées.

Des effondrements sont à craindre au-dessus des carrières et un périmètre de sécurité matérialisé par une clôture délimite les zones à risque (infiltration d'eau par les fissures, écoulements d'argiles, vides, affaissements, état des piliers, chutes du toit des carrières). Si ces effondrements peuvent présenter un danger pour la sécurité humaine, ils ne constituent pas une cause de vulnérabilité pour les chauves-souris.

Concernant l'habitat pelouse, leur typicité n'est pas optimale et leur état de conservation varie selon les endroits entre bon, moyen et dégradé. La principale menace est la fermeture du milieu par absence de gestion. Il s'agit d'une menace forte, une grande partie des pelouses étant déjà colonisée par des ligneux. Une gestion par un pâturage extensif ovin est à privilégier. Une partie des pelouses est gérée par fauche, si cette gestion permet d'éviter la fermeture du milieu, elle n'est pas optimale pour la pleine expression du cortège floristique.

Une seconde menace potentielle est la surfréquentation, qui reste limitée (pentes fortes limitant leur accès).

En forêt, la typicité des boisements Hêtraies-chênaies à Houx est assez faible et ils sont globalement dans un mauvais état de conservation. Dans la partie Est du plateau, il a été constaté le développement du Laurier palme (*Prunus laurocerasus*). C'est un arbuste exotique qui peut devenir invasif en colonisant le sous-bois.

Pour les Hêtraies-chênaies à Lauréole, la végétation présente globalement une bonne typicité et un bon état de conservation.

En Frênaies de ravins à Scolopendre, la typicité de la végétation est faible à moyenne et l'habitat est en mauvais état de conservation (habitat fragmenté et atteintes constatées). L'obstruction de certaines entrées peut potentiellement changer le régime hygrométrique dont dépend la végétation : air frais constant provenant des grottes. Cette menace est nuancée par le maintien de trouées pour le passage des chiroptères.

Le dépôt d'ordures, les places à feu et la surfréquentation du site sont des menaces constatées ou potentielles.

Une gestion forestière adaptée limitera les travaux forestiers dans la mesure du possible.

Des fourrés à *Buddleia davidii* ont été identifiés sur 0,54 ha dans le site.

4.2 Qualité et importance

Le site accueille une population résiduelle de Petit rhinolophe en limite Nord-Ouest de son aire de répartition avec la présence de 180 individus (effectif maximum observé entre 1998 et 2022). Ces cavités constituent en outre un site d'hibernation majeur à l'échelle de la Normandie pour dix espèces de chauves-souris, dont 5 d'intérêt communautaire. Elles accueillent en hibernation le Grand rhinolophe, 5 espèces de murin (Grand Murin, 155 individus (effectif maximum observé entre 1998 et 2022), Murin à oreilles échancrées 229 individus (effectif maximum observé entre 1998 et 2022), Murin de Daubenton, Murin à moustaches, occasionnellement Murin de Bechstein et Murin de Natterer), des Oreillards, des Pipistrelles et Sérotines.

Le dernier comptage de 2022 a dénombré près de 700 individus toutes espèces confondues.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		I
M	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
M	J03.01	Réduction ou perte de caractéristiques d'un habitat		I

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		I
M	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		I

Importance

: H = grande, M = moyenne, L = faible.

Pollution

: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

Intérieur / Extérieur

: I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	29%
Etablissement public	66.8%
Domaine public communal	4.2%

4.5 Documentation

4.5.1 Documentation sur le site

4.5.2 Autre bibliographie relative au site

4.5.3 Site internet du site

Pas de données

5. STATUT DE PROTECTION DU SITE

[Retour haut](#)

5.1 Types de désignations aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

6. GESTION DU SITE

[Retour haut](#)

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Seine Normandie Agglomération (SNA)

Adresse : 12 rue de la mare à Jouy
27120 DOUAINS

Courriel : contact@sna27.fr

6.2 Document d'objectifs:

Il existe un document d'objectifs en cours de validité :

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	Nom : DOCOB du site Natura 2000: Les grottes du mont Roberge Lien : http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/N2000/FR2302008DOCOB.pdf
<input type="checkbox"/>	Non, mais un plan de gestion est en préparation.	
<input type="checkbox"/>	Non	

6.3 Mesures de conservation

Du fait du risque d'effondrement des voûtes, un suivi annuel des poches d'argile et des fissures est commandé par l'ONF depuis 2004, des contrôles réguliers sont ainsi effectués par l'Institut

national de l'environnement et des risques. Le classement du site ne doit pas faire obstacle à la prise des mesures nécessaires pour assurer leur mise en sécurité définitive.

L'ONF a ainsi financé des travaux de sécurisation du site en 2018 mais des dégradations continuent à être constatées.

Un premier contrat Natura 2000 passé avec l'ONF en 2021 a financé des travaux de consolidation des entrées avec découpe de fenêtres dans les grilles pour permettre le passage des chiroptères.

Dans le cadre d'une mesure compensatoire liée à la réouverture de la carrière Notre-Dame (autorisation d'exploitation par arrêté du 23 avril 2021), une obligation réelle environnementale (ORE) a été signée par le Groupe mammalogique normand. Cette ORE concerne une carrière voisine à celle de Notre-Dame (carrière des Cascades) qui accueille en hiver plus d'une quarantaine de chauves-souris d'une dizaine d'espèces différentes. Le contrat, établi entre l'association, le propriétaire et le carrier pour une durée de 10 ans renouvelable, prévoit des mesures favorables à la conservation des chauves-souris.

7. CARTE DU SITE

[Retour haut](#)

Echelle : 1/25000ème

Source : IGN

Détails : Extension de périmètre en cours